

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE AUX BÂTIMENTS D'HABITATION

Maîtriser le cadre général de la construction à l'exploitation du bâtiment

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE : LS14

Objectifs de la formation

Savoir appliquer la réglementation incendie dans l'habitation de la conception à l'exploitation

Évaluer les risques techniques en cas de non respect des dispositions réglementaires

Mesurer les risques juridiques en cas de non-respect des dispositions réglementaires

Parmi nos formateurs

- CHAUVIN Jimmy
Directeur Maîtrise d'Ouvrage,
IMMOVALOR, EMERGENCE CONSEIL

Public concernés

- Promoteur immobilier ; Asset Manager ; Property Manager ; Gestionnaire de patrimoine immobilier ; Juriste ; Responsable financier ; Responsable Maître d'oeuvre ; Architecte ; Responsable de projets immobiliers ; Assistant à maîtrise d'ouvrage

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 595,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 695,00 €HT

Comprendre la mécanique du feu

- Triangle du feu, prévention et extinction
- Toxicités des fumées
- Propagation et explosion de l'incendie

Identifier la réglementation sécurité incendie applicable en fonction des types de bâtiments d'habitation (individuel ou collectif)

- Bâtiments mixtes
- Établissements recevant du public (ERP)
- Établissements soumis au Code du travail
- Immeubles de grande hauteur à usage d'habitation (GHA)

Intégrer l'étendue des dispositions relatives à la sécurité incendie des bâtiments d'habitation

- Connaître le classement des bâtiments d'habitation au sens de l'arrêté du 31/01/1986 : habitations individuelles et collectives selon la hauteur de construction...
- Approfondir les dispositions liées à la sécurité incendie des structures et enveloppes des bâtiments d'habitation : charpentes, poutres...
- Connaître les règles relatives aux dégagements, aux conduites et aux gaines

Maîtriser les dispositions spécifiques de la sécurité incendie appliquées aux logements-foyers et aux parcs de stationnements couverts

- Identifier les obligations des propriétaires de bâtiments à usage d'habitation
- Prendre en compte la circulaire n°2007-36 DDSC/DGAS/DGUHC pour les logements foyers
- Connaître les dispositions pour les parcs de stationnement couverts situés sous les bâtiments d'habitation (selon l'arrêté du 31/01/1986)

Bâtiments BBC et incendie : quelles sont les dispositions spécifiques en matière de sécurité

- Retour d'expérience sur l'incendie de la tour Mermoz de Roubaix et de la tour Grenfell à Londres

Focus sur les conditions d'accessibilité des bâtiments d'habitation : quelles sont les règles constructives spécifiques pour les personnes en situation de handicap

Dates

Paris	Bordeaux	Marseille	Classe virtuelle	Lyon	Nantes
27-28/06/2024	27-28/06/2024	27-28/06/2024	27-28/06/2024	27-28/06/2024	27-28/06/2024
18-19/09/2024	18-19/09/2024	18-19/09/2024		18-19/09/2024	18-19/09/2024
28-29/11/2024	26-27/11/2024	26-27/11/2024		26-27/11/2024	26-27/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de

compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.